

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8414

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Jean de Beaumont [particulier]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : 1207

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Mention d'un paiement de quinze livres six sous trois deniers, fait par l'abbé de la Trappe à Jean de Beaumont et à sa femme.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Normannia », n° XV, p. 560.

Dissertation critique

Cet acte est établi en 1207, « le mecredi devant la Saint-Rome ».

Texte établi d'après a

L'an de grace mil et II cenx et VII, le mecredi devant la Saint-Rome, pea l'abbé de la Trappe à Jehan de Beaumont et à sa femme XV livres VI sous et III deniers et quita ledit abbé audit Jehan et à sa femme la sise de l'eritage qui il tenoit d'eulz.